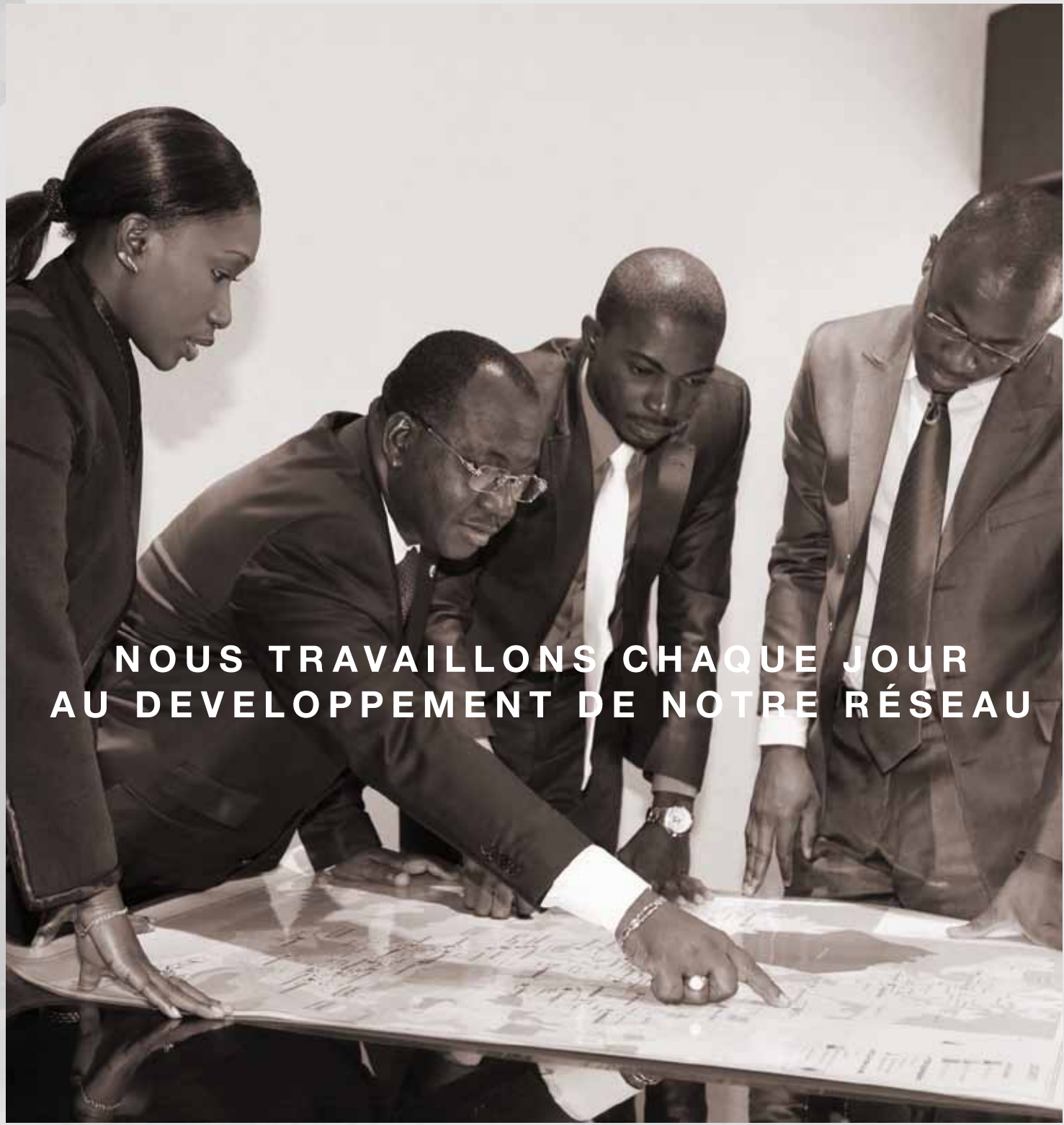


RAPPORT ANNUEL 2010



D E V E L O P P O N S E N S E M B L E L ' E S P R I T D ' E Q U I P E





NOUS TRAVAILLONS CHAQUE JOUR
AU DEVELOPPEMENT DE NOTRE RÉSEAU

Présentation du Conseil d'Administration

Monsieur Tiémoko Yadé COULIBALY	Président du Conseil d'Administration
Monsieur Bernardo SANCHEZ INCERRA	Administrateur
Monsieur Didier ALIX	Administrateur
Monsieur Jean-Louis MATTEI	Administrateur
Monsieur Patrick LE BUFFE	Administrateur, Représentant la SOCIETE GENERALE
Monsieur Frédéric BACCELLI	Administrateur, Représentant la Société ALLIANZ AFRICA
Monsieur Lambert Feh KESSE	Administrateur
Monsieur Tchétché N'GUESSAN	Administrateur
Monsieur Bernard LABADENS	Administrateur Directeur Général

DEVELOPPONS ENSEMBLE L'ESPRIT D'EQUIPE



Ordre du jour

Assemblée Générale du 18 Août 2011

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2010 ;
2. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2010 ;
3. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 438 et suivants de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, et approbation de ces conventions ;
4. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2010 et quitus aux administrateurs ;
5. Affectation du résultat ;
6. Renouvellement du mandat de certains administrateurs ;
7. Fixation de la somme allouée aux administrateurs à titre d'indemnité de fonction ;
8. Questions diverses ;
9. Pouvoir en vue des formalités.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire pour vous présenter, conformément à nos statuts, notre rapport sur l'activité de la banque et soumettre à votre approbation les comptes annuels au 31 Décembre 2010.

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Après des premiers mois difficiles, marqués par des turbulences politiques et des défaillances dans la distribution d'énergie électrique, la situation économique s'est améliorée en milieu d'année. Mais l'activité a de nouveau ralenti à l'approche des élections présidentielles et s'est fortement contractée dans la période qui a suivi. De ce fait, le taux de croissance du PIB a fléchi, revenant de 3,8% en 2009 à 2,4% en 2010.

Alors qu'il s'était bien comporté en 2009, en progression de 6,4%, le secteur primaire a vu son rythme de croissance fortement faiblir, tombant à 0,5%. Si l'agriculture vivrière et l'élevage ont enregistré de bonnes performances, l'agriculture d'exportation (cacao, café, sucre, huile de palme) n'a pas répondu aux attentes, tandis que l'extraction minière chutait.

En repli l'année précédente (-1,5%), le secteur secondaire a agréablement surpris, surmontant les désagréments occasionnés par les délestages électriques. Il doit sa croissance de 4,7% au dynamisme de l'agroalimentaire et du BTP.

En hausse de 2,7% contre 5% en 2009, les activités tertiaires ont pâti du ralentissement observé dans la branche « transports », surtout imputable à la régression du trafic maritime.

En ce qui concerne l'inflation, elle a été contenue bien en deçà des limites fixées par les critères de convergence de l'UEMOA. Le niveau général des prix s'est ainsi accru de 1,8% seulement, malgré le renchérissement des prix des produits alimentaires, des transports ou des combustibles.

ACTIVITES ET RESULTATS DE LA SGBCI

En 2010, la SGBCI a poursuivi son programme de modernisation et de développement. Des progrès significatifs ont été enregistrés dans la mise à niveau de l'organisation, des méthodes et des process, afin de se conformer aux normes de plus en plus exigeantes du Groupe SOCIETE GENERALE.

L'activité commerciale est restée soutenue, permettant à notre Etablissement de renforcer encore ses positions. Ses parts de marché (en moyenne mensuelle) se sont ainsi établies à 22,7% pour les crédits à la clientèle et 21,4% pour les dépôts de même catégorie.

Les crédits à la clientèle

Leur évolution se présente ainsi :

En millions FCFA	2008	2009	2010	Variation 2010/2009
Données à fin de période				
Entreprises et professionnels	293 266	356 048	375 766	+ 5,5%
Particuliers	51 345	68 789	80 342	+ 16,8%
Administrations et secteur public non marchand	4 348	3 552	10 543	+ 296,8%
Total créances productives	348 959	428 389	466 651	+ 8,9%
Créances improductives nettes	1 496	2 371	2 942	+ 24,1%
Total	350 455	430 760	469 593	+ 9,0%
Données moyennes				
Entreprises et professionnels	278 073	308 436	341 944	+ 10,9%
Particuliers	45 121	59 894	75 027	+ 25,3%
Administrations et secteur public non marchand	4 371	3 928	13 077	+ 332,9%
Total créances productives	327 565	372 258	430 048	+ 15,5%
Créances improductives	917	921	2 665	+ 289,4%
Total	328 482	373 179	432 713	+ 16,0%

Au 31 décembre, les créances productives sur la clientèle s'élevaient à 466,7 milliards, en hausse de 8,9% par rapport à fin 2009, malgré des utilisations de crédits des opérateurs de la filière cacaoyère inférieures à celles de l'année précédente.

Plus significatives les données moyennes font ressortir une variation de plus grande amplitude (+15,5%), qui recouvre :

- une évolution très satisfaisante des encours portés sur les entreprises et les professionnels (+10,9%). Elle a été rendue possible par le bon niveau de production en crédits d'équipement à moyen terme, en dépit d'un net ralentissement au dernier trimestre.
- une croissance toujours aussi remarquable des crédits aux particuliers (+25,3%). La demande de crédits à la consommation est demeurée vigoureuse tandis que les prêts immobiliers ont continué de croître, dans de modestes proportions il est vrai.
- un gonflement de l'exposition sur les administrations, consécutif à la mise en place, dans le courant du deuxième semestre, de deux avances à court terme sécurisées. Il convient toutefois de rappeler qu'en majeure partie les créances sur l'Etat sont constituées de bons ou d'obligations du Trésor, compris dans les titres de placement.

Des mécomptes plus nombreux que d'habitude ont été à déplorer, du fait surtout de contreparties commerciales de taille modeste, évoluant pour la plupart dans les secteurs du commerce et des services. Aussi les créances improductives (nettes) ont-elles fortement augmenté, même si leur montant est relativement faible, rapporté au total des crédits à la clientèle (0,6%). Cela n'est pas de nature à remettre en question notre politique de diversification du fonds de commerce en direction des très petites entreprises et des PME, mais un renforcement des critères de recevabilité des opérations s'impose.

Les engagements par signature

Tombé très bas à fin 2009, l'encours des engagements par signature ne s'est pas redressé comme cela était espéré. Stabilisé en données à fin de période (77,1 milliards au 31/12/2010 contre 76,1 milliards un an auparavant), il a régressé en données moyennes, pour s'établir à 79,6 milliards, en baisse de 4,8%. Sont en cause la chute des cautions liées à des opérations pétrolières, ainsi que les replis observés pour les avals sur effets, et dans une moindre mesure, pour les crédits documentaires. Cautions marchés et obligations cautionnées ont fait beaucoup mieux.

Les dépôts de la clientèle

Sur la lancée des deux années précédentes, les dépôts globaux de la clientèle ont continué d'évoluer très favorablement. En atteste leur variation en données moyennes (+16,4%). Un net fléchissement des dépôts des entreprises est toutefois intervenu au dernier trimestre, qui explique la variation modérée exprimée par les données à fin de période (+4,4%).

En millions FCFA	2008	2009	2010	Variation 2010/2009
Données à fin de période				
Entreprises et professionnels	152 464	193 368	185 869	- 3,9%
Particuliers	242 140	288 930	338 315	+ 17,1%
Clientèle diverse *	19 546	23 449	27 990	+ 19,4%
(dont Administrations)	(3.869)	(2.641)	(3.188)	
Autres sommes dues	9 603	32 371	9 737	- 69,9%
Total	423 753	538 109	561 911	+ 4,4%
Données moyennes				
Entreprises et professionnels	145 097	166 438	190 928	+ 14,7%
Particuliers	226 527	258 352	307 484	+ 19,0%
Clientèle diverse	22 817	24 999	30 302	+ 21,2%
(dont Administrations)	(7.371)	(5.312)	(6.561)	
Autres sommes dues	7 334	12 867	9 737	- 24,3%
Total	401 775	462 656	538 451	+ 16,4%

* Administrations, Associations, ONG etc...

La performance réalisée par les dépôts des particuliers est tout à fait remarquable. Elle est due au développement du fonds de commerce et à la contribution grandissante des nouvelles agences.

La clientèle diverse s'est également distinguée, les efforts d'adaptation du dispositif d'exploitation portant leurs fruits.

Quant aux « autres sommes dues », affectées en avril par le retrait d'un dépôt occasionnel de montant élevé constitué fin 2009, elles ont retrouvé un niveau plus normal.

Il convient de relever que la part des dépôts de la clientèle non rémunérés (soldes des comptes à vue) tend à s'éroder. De 44,7% en 2008, elle est revenue à 41,5% en 2010. Aussi, compte tenu de l'abondance de liquidités disponibles, des mesures ont-elles été prises pour freiner la trop forte progression des dépôts à terme, les plus coûteux, en rendant moins attractives les rémunérations servies.

Les investissements

Après le ralentissement intervenu en 2009, les investissements sont repartis de l'avant, ainsi que le montre le tableau ci-après :

Investissements (en millions FCFA)	2008	2009	2010
Immeubles	5.575*	5.153	5.123
Mobilier et matériel	1.614	1.277	2.260
Véhicules	334	287	241
Informatique	1.012	1.081	1.464
Total	8.535	7.798	9.088

* Hors opération d'échange immeuble de Vridi.

Les investissements immobiliers se sont maintenus à un niveau élevé, tirés par les travaux d'aménagement de l'immeuble du siège, les acquisitions de sites et les constructions de nouvelles agences.

L'équipement de nouvelles surfaces, tant au siège que dans le réseau, et le changement d'ascenseurs dans l'immeuble ex-Air Afrique expliquent le bond des dépenses en mobilier et matériel.

Pour leur part les investissements informatiques ont été impactés par le déplacement de la salle de back up de Vridi aux 2 Plateaux, ainsi que par l'installation d'un site de secours bancaire en banlieue, dans le cadre du plan de continuation d'activité.

Les résultats

Les intérêts et produits assimilés ont vu leur progression ralentir. Ils se sont élevés à 40,8 milliards, en hausse de 8,6% (contre +15,2% en 2009).

Le taux d'accroissement des intérêts sur créances sur la clientèle (+10,9%), a été notablement inférieur à celui des encours moyens gérés. Cela traduit une diminution du rendement des emplois concernés, plus accentuée pour les crédits aux entreprises que pour ceux consentis aux particuliers. Sous la pression d'une concurrence toujours plus vive, les taux pratiqués sont orientés à la baisse, et cette tendance apparaît durable.

Nous avons par ailleurs pâti du tarissement des opérations interbancaires et du remboursement anticipé d'un prêt subordonné, accordé à une autre filiale du groupe.

Si les produits sur crédit-bail se sont assez correctement comportés, ceux afférents aux opérations financières ont déçu, en raison surtout de la chute des produits sur opérations de hors bilan, les engagements par signature étant tombés au plus bas.

Quant aux commissions, elles ont enregistré une hausse convenable de 9,8%, amenée par les recettes générées par la banque à distance, la monétique, la bancassurance ou les frais de dossiers sur prêts. Les commissions provenant de la gestion des comptes, des opérations avec l'étranger ou des transferts d'argent ont par contre été à la traîne.

Pour leur part, les intérêts et charges assimilées se sont considérablement alourdis (+21,3%), du fait de la montée trop rapide des dépôts rémunérés, principalement des dépôts à terme, justifiant la prise de mesures appropriées pour la maîtriser, comme cela a été précédemment évoqué. A noter également une augmentation des charges de crédit-bail plus accentuée que celle des produits de même nature (+15,9% contre +12,4%).

Conséquence de ces diverses évolutions, le Produit Net Bancaire a affiché une variation modérée, s'élevant à 57,9 milliards, contre 53,7 milliards en 2009 (+5,8%).

En hausse de 14,3%, les frais généraux ont surtout subi l'impact :

- du paiement d'indemnités de fin de carrière plus élevées et de l'accroissement des effectifs. De 895 à fin 2009, le nombre d'agents titulaires et sous contrats à durée déterminée est passé à 924 à fin 2010. Le développement du fonds de commerce et l'extension du réseau entraînent des besoins supplémentaires, en front office mais aussi dans les fonctions support.
- des charges en partie non récurrentes concernant l'informatique et la mise en place de Centres de Services Mutualisés à vocation régionale.
- d'une poussée des dépenses logées en postes « loyers et charges immobilières », « télécommunications » et « déplacements et missions ».
- d'un accroissement sensible des amortissements, corrélés aux importants investissements réalisés.

Du fait d'un taux d'accroissement des frais généraux nettement supérieur à celui du Produit Net Bancaire, le Résultat Brut d'Exploitation s'est légèrement replié, atteignant 27,5 milliards (-2,1%).

Alors que les corrections de valeurs sur créances et du hors bilan s'étaient soldées par un bénéfice de 146 millions en 2009, elles ont accusé une perte de 7.794 millions en 2010. Celle-ci a été provoquée par des mécomptes bien plus importants que prévu. Les créances compromises ont comme d'habitude été provisionnées conformément aux règles en vigueur, leur taux de couverture s'établissant à 96,3%. Par ailleurs les récupérations obtenues durant les derniers mois de l'année ont été inférieures à ce qui était escompté, les circonstances ayant contrarié le dénouement de plusieurs affaires.

Cet alourdissement du coût du risque a fortement pesé sur le Résultat Net Comptable, qui est ressorti à 16.155 millions, contre 20.257 millions en 2009.

Mesdames, Messieurs,

Nous soumettons à présent à votre approbation le bilan et le compte de résultat arrêtés au 31 décembre 2010.

Le résultat net comptable s'élève à 16.154.878.755 Fcfa. Intégrant le report à nouveau de 66.381.483 Fcfa, le bénéfice disponible ressort à 16.221.260.238 Fcfa.

Nous vous proposons de le répartir de la manière suivante :

➤ réserve légale (15% du résultat)	2.423.231.813 Fcfa
➤ dividendes	13.688.888.400 Fcfa
➤ report à nouveau	109.140.025 Fcfa

	16.221.260.238 Fcfa

Ces dispositions permettraient d'allouer un dividende brut de 4.400 Fcfa par action, représentant 88% du nominal.

La situation financière de la SGBCI demeure très saine et ses fonds propres largement suffisants pour faire face aux besoins actuels et même à une accélération de son développement.

En effet, après cette distribution, les fonds propres comptables, comprenant le Fonds pour Risques Bancaires Généraux, s'établiront à 73 milliards. Sur la base des encours de crédits pondérés actuels, le ratio de solvabilité se situera à un niveau bien supérieur au minimum réglementaire de 8%.

Nous vous remercions d'approuver les comptes qui vous sont présentés, ainsi que l'affectation du résultat qui vient de vous être proposée.

Nous vous prions également,

- de donner quitus et décharge de leur gestion aux Administrateurs et Commissaires aux Comptes en fonction au cours de l'exercice.

- de renouveler pour une période de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013, les mandats d'administrateurs exercés par :

Monsieur Jean-Louis MATTEI
Monsieur Patrick RENOUVIN
SOCIETE GENERALE, représentée par Monsieur Patrick LE BUFTE.

Monsieur Lambert Feh KESSE n'a pas souhaité le renouvellement de son mandat. Le Conseil d'Administration le remercie pour sa participation active à ses travaux durant de nombreuses années. Quitus entier et définitif de sa gestion d'Administrateur sera donné à Monsieur Lambert Feh KESSE au jour de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

- de fixer à 20.000.000 Fcfa bruts l'indemnité allouée au Conseil d'Administration.

Nous voudrions, en terminant, exprimer nos remerciements à l'ensemble de nos collaborateurs pour l'efficace contribution qu'ils apportent au développement de notre Maison.

Nous vous remercions pour votre bienveillante attention.

Le Conseil d'Administration

Rapport général des Commissaires aux Comptes

Rapport général des Commissaires aux Comptes

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire, S.A. (SGBCI) tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- le respect de la réglementation prudentielle,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi,
- le fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes annuels et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels de la Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire SGBCI, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice, conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le Plan Comptable Bancaire de l'UMOA.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incertitudes décrites aux paragraphes 3.1.14, 3.1.2.1, 3.1.8.1 des notes aux comptes annuels, respectivement relatives à l'assignation en justice de la SGBCI par deux associations, l'évaluation des créances clients dans le contexte de sortie de crise post électorale et au hold-up intervenu à la BCEAO en 2002.

II. Respect de la réglementation prudentielle

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques relatives au respect de la réglementation prudentielle.

Nous devons porter à votre attention, l'information suivante :

Le ratio de structure du portefeuille de la Banque s'élève à 14,8 % au 31 décembre 2010, alors que le minimum réglementaire est de 60 %. Les crédits ayant bénéficié d'un accord de classement représentent un encours total de FCFA 71.586 millions au 31 décembre 2010.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi et la réglementation bancaire.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés aux paragraphes I et II ci-dessus, nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels de la Banque.

Par ailleurs, conformément à l'article 45 de l'ordonnance n°2009-385 portant réglementation bancaire, nous vous informons que les encours de crédits accordés aux actionnaires détenant chacun directement ou indirectement 10 % au moins des droits de vote, aux personnes participant à la direction, à l'administration, à la gérance, au contrôle et au fonctionnement de la Banque ainsi que les entreprises privées dans lesquelles les personnes précitées exercent des fonctions de direction, d'administration ou de gérance ou détiennent plus du quart du capital social s'élèvent à FCFA 3.656 millions de FCFA au 31 décembre 2010. Ces crédits représentent 5,1 % des fonds propres effectifs de la Banque à cette date.

Le plafond autorisé par la réglementation bancaire n'a pas encore fait l'objet d'une instruction de la Banque Centrale à la date du présent rapport.

IV. Fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne

L'examen des procédures de contrôle interne et des sécurités informatiques existantes n'ont pas mis en exergue des axes d'amélioration significatifs.

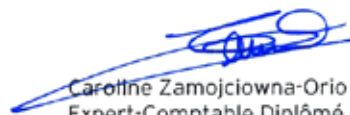
Les Commissaires aux Comptes

SIGECO

Ernst & Young



Bernard N'Dabian Kroah Bilé
Expert-Comptable Diplômé



Caroline Zamojciowna-Orio
Expert-Comptable Diplômé

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, sur les prêts et garanties relevant de l'article 45 de l'ordonnance du 1^{er} décembre 2009 portant réglementation bancaire et sur les rémunérations allouées aux membres du conseil d'administration.

Exercice clos le 31 décembre 2010

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

1. Conventions conclues au cours de l'exercice 2010

1.1 Conventions autorisées par le conseil d'administration

En application de l'article 440 alinéa 2 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice 2010 et qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1.1.1 Convention de prestation de services dans le cadre des centres de services mutualisés (CSM) conclue avec la Société Générale France

Administrateur commun	: Société Générale, représentée par Monsieur Jean-Louis Mattei
Nature et objet	: Convention de prestations de services dans le cadre des centres de services mutualisés.
Modalités	: Le coût d'investissement total correspondant à la mise en place des centres de services mutualisés s'est élevé à Euros hors taxes 739.404, soit FCFA 485 millions hors taxes.

1

1.1.2 Convention de prestation de services dans le cadre du projet SIMBA

Administrateur commun	: Société Générale, représentée par Monsieur Jean-Louis Mattei
Nature et objet	: Convention de prestations de services dans le cadre du projet SIMBA qui consiste en la délocalisation des serveurs informatiques sur un site à Paris et le pilotage depuis un autre site à Dakar.
Modalités	: Le coût d'investissement total correspondant à la mise en place des centres de services mutualisés s'est élevé à Euros hors taxes 810 000, soit FCFA 531 millions hors taxes. Les charges d'exploitation annuelles se sont élevées à Euros hors taxes 260 099, soit FCFA 171 millions hors taxes.

1.2 Conventions non préalablement autorisées par le conseil d'administration

En application des articles, 441 et 447 de l'Acte uniforme de l'OHADA, nous vous informons que les conventions suivantes conclues au cours de l'exercice n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer, outre les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions, les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

1.2.1 Avenant à la convention de garantie de liquidité du Fonds Commun de Placement SOGEVALOR conclue avec SOGESPAR

Administrateur commun	: Monsieur Bernard Labadens
Nature et objet	: Convention de garantie de liquidité pour une durée indéterminée afin d'assurer aux clients du Fonds Commun de Placement, SOGEVALOR, la possibilité de racheter leurs parts à tout moment.
Modalités	: La garantie de liquidité consiste pour la SGBCI à fournir au Fonds Commun de Placement, en cas d'insuffisance de liquidité, les fonds nécessaires pour lui permettre de respecter ses obligations de rachats de parts envers ses souscripteurs. La garantie donnait lieu au paiement d'une commission de 0,5 % l'an calculée sur une assiette de 30 % du montant net d'actif constaté durant l'année. Les parties ont décidé par avenant du 12 mars 2010 de : - déterminer la commission de garantie sur la base de l'actif net moyen du Fonds, - réviser à la baisse le taux de cette commission qui passe de 0,5 % à 0,35 %.

2

Au titre de l'exercice 2010, la commission s'est élevée à FCFA 31 millions.

La procédure n'a pas été suivie par omission.

1.2.2 Convention de mise à disposition de local à la SOGESPAR

Administrateur commun : Monsieur Bernard Labadens

Nature et objet : Mise à disposition par la SGBCI d'un ensemble de bureaux au profit de la SOGESPAR, de l'immeuble Privilège sis à l'avenue Lagarosse à Abidjan-Plateau. Ce bail est conclu pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation six mois à l'avance par l'une des parties.

Modalités : Le loyer mensuel est fixé à FCFA 200.000.

Au titre de l'exercice 2010, le revenu comptabilisé par la SGBCI s'est élevé à FCFA 1,8 millions.

La procédure n'a pas été suivie par omission.

1.2.3 Convention de mise à disposition de local à la SOGEBOURSE

Administrateur commun : Monsieur Bernard Labadens

Nature et objet : Mise à disposition par la SGBCI d'un ensemble de bureau au profit de la SOGEBOURSE, de l'immeuble Privilège sis à l'avenue Lagarosse à Abidjan-Plateau. Ce bail est conclu pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation six mois à l'avance par l'une des parties.

Modalités : Le loyer mensuel est fixé à FCFA 1,8 millions.

Au titre de l'exercice 2010, le revenu comptabilisé par la SGBCI s'est élevé à FCFA 11,4 millions.

La procédure n'a pas été suivie par omission.

2. Conventions conclues au cours des exercices antérieurs

En application de l'article 440 alinéa 6 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2.1 Convention de prestations de services TRADENET conclue avec la Société Générale France

Administrateur commun : Société Générale, représentée par Monsieur Jean-Louis Mattei

Nature et objet : Convention de prestations de services.

Modalités : Le coût d'investissement total correspondant à la mise à disposition de l'offre BHF TRADENET s'élève à Euros 57.000, soit FCFA 37 millions payable à la signature du contrat.

Les coûts de fonctionnement annuels s'élèvent à Euros 6.000, soit FCFA 4 millions, payables en début de chaque année.

2.2 Convention de refacturation de frais d'expatriés conclue avec la Société Générale France

Administrateur commun : Société Générale, représentée par Monsieur Jean-Louis Mattei

Nature et objet : Convention de refacturation de frais d'expatriés.

Modalités : Société Générale Paris refacturera, sur une base mensuelle, les frais de personnel relatifs aux salariés détachés auprès de la SGBCI.

La convention a été conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2010 et est renouvelable par tacite reconduction.

Le montant des prestations facturées à la SGBCI au titre de l'exercice 2010 s'élève à FCFA 155 millions.

2.3 Convention d'assistance technique conclue avec la Société Générale France

Administrateur commun : Société Générale, représentée par Monsieur Jean-Louis Mattei

Nature et objet : Convention d'assistance technique.

Modalités : La rémunération des prestations d'assistance technique correspond à la facturation au prix coûtant des services et dépenses effectives engagées par la Société Générale pour le compte de SGBCI.

La convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Ces prestations, au titre de l'exercice 2010, ont été comptabilisées en charges par la société pour une valeur de FCFA 513 millions. Les remboursements de frais se sont établis à FCFA 300 millions.

2.4 Convention de mise à disposition de local à la SOGEBOURSE

Administrateur commun : Monsieur Bernard Labadens

Nature et objet : Mise à disposition par la SGBCI d'un local au profit de la SOGEBOURSE, au second étage d'un immeuble sis à l'avenue Delafosse à Abidjan-Plateau. Ce bail est conclu pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation trois mois à l'avance par l'une des parties.

Le contrat a été résilié en mars 2010.

Modalités : Le loyer mensuel est fixé à FCFA 1 million.

Au titre de l'exercice 2010, le revenu annuel comptabilisé par la SGBCI s'est élevé à FCFA 3 millions.

2.5 Convention mise à disposition de local à la SOGESPAR

Administrateur commun : Monsieur Bernard Labadens

Nature et objet : Mise à disposition par la SGBCI d'un local au profit de la SOGESPAR, au second étage d'un immeuble sis à l'avenue Delafosse à Abidjan-Plateau. Ce bail est conclu pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation trois mois à l'avance par l'une des parties.

Le contrat a été résilié en mars 2010.

Modalités : Le loyer mensuel est fixé à FCFA 200.000.

Au titre de l'exercice 2010, le revenu comptabilisé par la SGBCI s'est élevé à FCFA 1 million.

2.6 Convention de prêt subordonné avec la Société Générale de Banques au Bénin

Administrateur commun : Société Générale, représentée par Monsieur Jean-Louis Mattei

Nature et objet : Convention de prêt subordonné de FCFA 2.000 millions signée le 1^{er} juillet 2005 pour une période de dix ans.

Modalités : Le prêt est productif d'intérêts au taux de 5,71 % l'an. Le paiement des intérêts est subordonné à l'existence d'un bénéfice distribuable. En l'absence de bénéfice distribuable, le paiement des intérêts est suspendu. Ces intérêts différés sont eux-mêmes productifs d'intérêts calculés au taux indiqué ci-dessus.

Le montant du prêt sera remboursé en une seule fois à échéance du dixième anniversaire de la date de son décaissement par la SGBCI.

Au titre de l'exercice 2010, les intérêts perçus par la SGBCI se sont élevés à FCFA 116 millions.

2.7 Convention de prêt subordonné avec la Société Générale de Banques au Burkina

Administrateur commun : Société Générale, représentée par Monsieur Jean-Louis Mattei

Nature et objet : Convention de prêt subordonné de FCFA 4.000 millions signée le 1^{er} décembre 2005 pour une période de dix ans.

Modalités : Le prêt est productif d'intérêts au taux d'escompte de la BCEAO majoré de 1,50 %, soit 7,75 % jusqu'à la date du remboursement anticipé en janvier 2010.

Au titre de l'exercice 2010, les intérêts perçus par la SGBCI se sont élevés à FCFA 2,5 millions.

3. Conventions relevant de l'article 45 de l'ordonnance n°2009-385 du 1^{er} décembre 2009

Conformément à l'article 45 de l'ordonnance n° 2009-385 portant réglementation bancaire, nous devons vous rendre compte de tous les prêts consentis par l'établissement financier à ses dirigeants, à ses principaux actionnaires ou associés ou aux entreprises privées dans lesquelles les personnes visées ci-dessus exercent des fonctions de direction, d'administration ou de gérance ou détiennent plus du quart du capital social.

Les prêts ou garanties cités au titre de l'article 45 de l'ordonnance n° 2009-385 du 1^{er} décembre 2009 portant réglementation bancaire ont été accordés dans des conditions analogues à celles généralement pratiquées par l'établissement financier à sa clientèle et à ses correspondants.

La SGBCI a accordé des prêts d'un montant global de FCFA 1.151 millions aux personnes visées par l'article 45 de l'ordonnance citée ci-dessus.

4. Rémunérations exceptionnelles allouées aux membres du conseil d'administration

Conformément aux dispositions de l'article 432 de l'Acte uniforme du traité de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous vous informons que le Président du conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune rémunération exceptionnelle allouée aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et nos contrôles n'ont pas révélé de telles rémunérations.

Les Commissaires aux Comptes

SIGECO

Ernst & Young



Bernard N'Dabian Kroah Bilé
Expert-Comptable Diplômé



Caroline Zamojciowna-Orio
Expert-Comptable Diplômé

Attestation des commissaires aux comptes sur le montant global des rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées

(Article 525 alinéa 5 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE)

Exercice clos le 31 décembre 2010

Sur la base de notre audit des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010, nous certifions que le montant global des rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées déterminé par la société, figurant sur le document ci-joint et s'élevant à FCFA 1.181.113.259 (Un milliard cent quatre-vingt-et-un millions cent treize mille deux cent cinquante-neuf francs CFA), est exact et concorde avec les sommes inscrites à ce titre en comptabilité.

Les Commissaires aux Comptes

SIGECO



Bernard N'Dabian Kroah Bilé
Expert-Comptable Diplômé

Ernst & Young



Caroline Zamojciowna-Orio
Expert-Comptable Diplômé

Comptes annuels 2010

BILAN										DEC 2800	
destiné à la publication											
ETAT : CÔTE D'IVOIRE				ETABLISSEMENT :		SGBCI					
M	2 010	12	31	A0008	Q	AC9	01	A	3		
C	Date d'arrêté			CIB	LC	D	F	P	M		
(en millions de F CFA)											
POSTE	ACTIF							MONTANTS NETS			
								2 009		2 010	
A10	CAISSE							30 047		24 418	
A02	CREANCES INTERBANCAIRES							72 406		51 900	
A03	-A vue							60 572		42 877	
A04	.Banques Centrales							28 810		16 732	
A05	.Trésor Public, CCP							0		0	
A07	.Autres établissements de crédit							31 762		26 145	
A08	- A terme							11 834		9 023	
B02	CREANCES SUR LA CLIENTELE							430 759		469 591	
B10	-Portefeuille d'effets commerciaux							16 019		15 944	
B11	.Crédits de campagne							0		0	
B12	.Crédits ordinaires							16 019		15 944	
B2A	-Autres concours à la clientèle							306 307		340 393	
B2C	.Crédits de campagne							24 181		29 770	
B2G	.Crédits ordinaires							282 126		310 623	
B2N	-Comptes ordinaires débiteurs							108 433		113 254	
B50	-Affacturage							0		0	
C10	TITRES DE PLACEMENT							68 375		75 740	
D1A	IMMOBILISATIONS FINANCIERES							7 342		3 717	
D50	CREDIT-BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES							8 295		9 543	
D20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							326		348	
D22	IMMOBILISATIONS CORPORELLES							29 027		33 817	
E01	ACTIONNAIRES OU ASSOCIES							0		0	
C20	AUTRES ACTIFS							8 379		8 967	
C6A	COMPTES D'ORDRE ET DIVERS							4 924		3 712	
E90	TOTAL DE L'ACTIF							659 880		681 753	

BILAN										DEC 2800	
destiné à la publication											
ETAT : CÔTE D'IVOIRE				ETABLISSEMENT :				SGBCI			
M	2 010	12	31	A0008	D	AC9	01	A	3		
C	Date d'arrêté			CIB	LC	D	F	P	M		
(en millions de F CFA)											
POSTE	PASSIF								MONTANTS NETS		
									2 009	2 010	
F02	DETTES INTERBANCAIRES								9 018	9 265	
F03	-A vue								7 017	7 264	
F05	. Trésor Public , CCP								3 921	2 782	
F07	. Autres établissements de crédit								3 096	4 482	
F08	- A terme								2 001	2 001	
G02	DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE								538 109	561 911	
G03	-Comptes d'épargne à vue								129 584	145 892	
G04	-Comptes d'épargne à terme								37 949	47 259	
G05	-Bons de caisse								12 931	18 573	
G06	-Autres dettes à vue								217 706	223 555	
G07	-Autres dettes à terme								139 939	126 632	
H30	DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE								0	0	
H35	AUTRES PASSIFS								9 188	7 643	
H6A	COMPTES D'ORDRE ET DIVERS								9 690	10 125	
L30	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES								6 096	6 142	
L35	PROVISIONS REGLEMENTEES								160	160	
L10	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT								0	0	
L20	FONDS AFFECTES								0	0	
L45	FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX								22 100	22 100	
L66	CAPITAL OU DOTATION								15 556	15 556	
L50	PRIMES LIEES AU CAPITAL								2 429	2 429	
L55	RESERVES								27 162	30 201	
L59	ECARTS DE REEVALUATION								0	0	
L70	REPORT A NOUVEAU (+ / -)								115	66	
L80	RESULTAT DE L'EXERCICE (+ / -)								20 257	16 155	
L90	TOTAL DU PASSIF								659 880	681 753	

BILAN										DEC 2800	
destiné à la publication											
ETAT : CÔTE D'IVOIRE				ETABLISSEMENT :		SGBCI					
M	2 010	12	31	A0008	Q	AC9	01	A	3		
C	Date d'arrêté			CIB	LC	D	F	P	M		
(en millions de F CFA)											
POSTE	HORS BILAN							MONTANTS NETS			
								2 009	2 010		
	ENGAGEMENTS DONNES										
	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT										
	N1A	EN FAVEUR DES ETS DE CREDIT								0	0
	N1J	EN FAVEUR DE LA CLIENTELE								16 516	14 875
	ENGAGEMENTS DE GARANTIE										
	N2A	D'ORDRE DES ETS DE CREDIT								3 112	3 944
	N2J	D'ORDRE DE LA CLIENTELE								56 682	58 910
	N3A	ENGAGEMENTS SUR TITRES								99 623	229 698
	ENGAGEMENTS RECUS										
	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT										
	N1H	RECUS DES ETS DE CREDIT								0	0
	ENGAGEMENTS DE GARANTIE										
	N2H	RECUS DES ETS DE CREDIT								37 995	51 256
	N2M	RECUS DE LA CLIENTELE								240 565	241 941
	N3E	ENGAGEMENTS SUR TITRES								0	0

COMPTE DE RESULTAT								(en tableau)	
destiné à la publication								DEC 2880	
ETAT : CÔTE D'IVOIRE				ETABLISSEMENT : SGBCI					
M	2010	12	31	A0008	Q	RE9	01	A	3
C	Date d'arrêté			CIB	LC	D	F	P	M
								(en millions de F CFA)	
POSTE	CHARGES							MONTANTS NETS	
								2009	2010
R01	INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES							11 034	13 380
R03	-Intérêts et charges assimilées sur dettes interbancaires							184	84
R04	-Intérêts et charges assimilées sur dettes à l'égard de la clientèle							10 850	13 296
R4D	-Intérêts et charges assimilées sur dettes représentées par un titre							0	0
R5Y	-Charges sur cptes bloqués d'action. et sur emprunts et titres subord.							0	0
R05	-Autres intérêts et charges assimilées							0	0
R5E	CHARGES SUR CREDIT -BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES							4 089	4 738
R06	COMMISSIONS							561	370
R4A	-CHARGES SUR OPERATIONS FINANCIERES							73	112
R4C	-Charges sur titres de placement							0	0
R6A	-Charges sur opérations de change							39	34
R6F	-Charges sur opérations de hors bilan							34	78
R6U	CHARGES DIVERSES D'EXPLOITATION BANCAIRE							471	581
R8G	ACHATS DE MARCHANDISES							0	0
R8J	STOCKS VENDUS							0	0
R8L	VARIATIONS DE STOCKS DE MARCHANDISES							0	0
S01	FRAIS GENERAUX D'EXPLOITATION							23 660	26 879
S02	-Frais de personnel							10 381	11 261
S05	-Autres frais généraux							13 279	15 618
T51	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS							3 447	3 700
T6A	SOLDE EN PERTE DES CORRECTIONS DE VALEUR SUR CREANCES ET DU HORS BILAN							0	7 794
T01	EXCEDENT DES DOTATIONS SUR LES REPRISES DU FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX							1 500	0
T80	CHARGES EXCEPTIONNELLES							605	347
T81	PERTES SUR EXERCICES ANTERIEURS							1 381	408
T82	IMPOT SUR LE BENEFICE							5 376	3 306
T83	BENEFICE DE L'EXERCICE							20 257	16 155
T85	TOTAL							72 454	77 770

CHIFFRES CLES						
En millions FCFA	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Total Bilan	422 652	465 146	523 390	558 212	659 880	681 753
Capital	15 556	15 556	15 556	15 556	15 556	15 556
Fonds propres comptables	53 513	53 318	57 813	63 552	67 521	70 511
Dettes à l'égard de la clientèle	314 098	321 731	372 916	423 753	538 109	561 911
Créances sur la clientèle	242 513	301 159	342 179	350 455	430 760	469 593
Produit Net Bancaire	35 848	38 636	43 676	49 684 ⁽¹⁾	54 711	57 909
Résultat Net	6 028	8 761	13 139	16 469	20 257	16 155
Dividendes bruts distribués (par action en FCFA)	2 000	2 400	3 600	4 500	5 550	4 400
Nombre d'agences	31	31	34	42	46	49
Dont points banque et points cash	-	-	2	3	5	5
Effectif (Agents titulaires + CDD)	696	709	750	841	894	924
Parts de marché ⁽²⁾						
Dépôts de la clientèle	20,8%	20,4%	20,2%	19,7%	22,0%	21,4%
Crédits à la clientèle	17,4%	18,6%	19,5%	19,9%	21,5%	22,7%

(1) Hors plus value sur échange immeuble VRID
(2) En moyennes mensuelles: Source APBEF

Résolutions

Première résolution : Approbation du bilan, des comptes ainsi que des opérations de l'exercice clos le 31/12/2010

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31/12/2010, approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes de l'exercice 2010 se soldant par un bénéfice de **16 154 878 755 F.CFA.**

L'Assemblée Générale approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution : Rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux conventions réglementées

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément aux dispositions de l'article 438 de l'Acte Uniforme sur les conventions réglementées, approuve, en tant que de besoin, les conventions y figurant.

Troisième résolution : Quitus de leur gestion aux membres du Conseil d'Administration et décharge aux Commissaires aux Comptes

L'Assemblée Générale donne quitus aux Administrateurs et décharge aux Commissaires aux Comptes de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31/12/2010.

Résolutions

Quatrième résolution : Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2010, attribution des dividendes et fixation de la date de mise en paiement

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 16 154 878 755 F.CFA, augmenté du report à nouveau antérieur de 66 381 483 F.CFA, soit un bénéfice distribuable de 16 221 260 238 F.CFA comme suit :

- Dotation de la Réserve spéciale (15% du résultat net) :	2 423 231 813 F.CFA
- Distribution de Dividende brut aux actionnaires :	13 688 888 400 F.CFA
- Affectation au compte « Report à nouveau » :	109 140 025 F.CFA

Soit un bénéfice réparti de	16 221 260 238 F.CFA

Le dividende brut par action ressort ainsi à 4 400 F.CFA. La mise en paiement interviendra à l'issue de l'assemblée et se fera dans un délai de 15 jours.

Cinquième résolution : Renouvellement de certains mandats d'administrateurs

L'Assemblée Générale constatant que des mandats d'Administrateurs viennent à expiration ce jour, décide de renouveler pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir au cours de l'année 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013, les mandats de :

- Monsieur Jean-Louis MATTEI ;
- Monsieur Patrick RENOUVIN ;
- Société Générale (France), représentée par Monsieur Patrick LE BUFFE

L'Assemblée Générale prend acte de la décision de Monsieur Lambert Feh KESSE de ne pas solliciter le renouvellement de son mandat d'Administrateur et le remercie pour le dévouement dont il a fait preuve tout au long de sa présence au sein du Conseil d'Administration.

Sixième résolution : Fixation de la somme allouée à l'ensemble des Administrateurs à titre d'indemnité de fonction

L'Assemblée Générale, conformément à l'article 431 de l'Acte Uniforme OHADA portant Droit des Sociétés Commerciales et du groupement d'intérêt Economique, décide de fixer à 20 000 000 F.CFA brut l'indemnité de fonction allouée à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration.

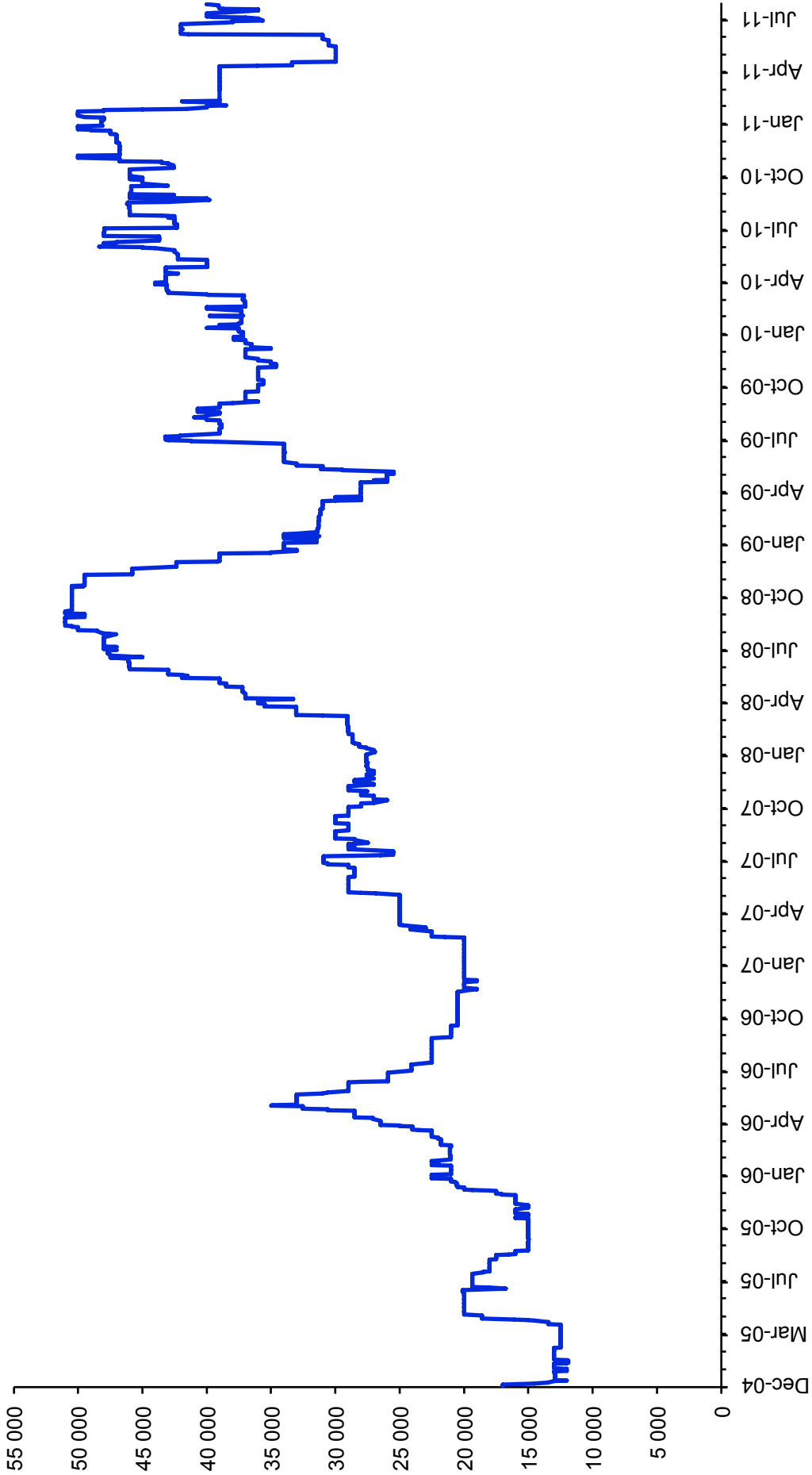
Le Conseil d'Administration répartira librement ces indemnités entre ses membres.

Septième résolution : Pouvoirs

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant ses délibérations aux fins d'effectuer ou de faire effectuer toutes formalités légales, de publicité et autres.

Pour le Conseil d'Administration,
M. Tiémoko Yadé COULIBALY
 Président du Conseil d'Administration

Evolution du cours SGBCI du 01.01.2005 au 31.07.2011



LA BANQUE RELATIONNELLE DE RÉFÉRENCE



DEVELOPPONS ENSEMBLE L'ESPRIT D'EQUIPE



LE RÉSEAU SGBCI

Agences d'Abidjan

Abobo Adjamé Nangui Abrogoua Adjamé Château d'Eau Adjamé Liberté Anono Biétry Cocody Aghien Cocody Angré Djibi Cocody Centre Cocody Riviera Golf Cocody Riviera Sainte Famille Cocody Riviera Palmeraie Cocody Riviera Anono (Point Banque) Cocody Vallons Cocody II Plateaux Koumassi Marcory Autoroute Marcory marché (Point Cash)	Plateau Agence Siège Plateau Akwaba Plateau Entreprises Plateau Cité Financière Plateau Commerce Plateau Duparc (Point Banque) Plateau Indénié Plateau Privilège Plateau Pyramide Treichville Marine Treichville Mosquée Treichville Nanank Yamoussou Vridi Williamsville (Point Banque) Yopougon Siporex Yopougon Bel Air Yopougon Niangon Nord
---	--

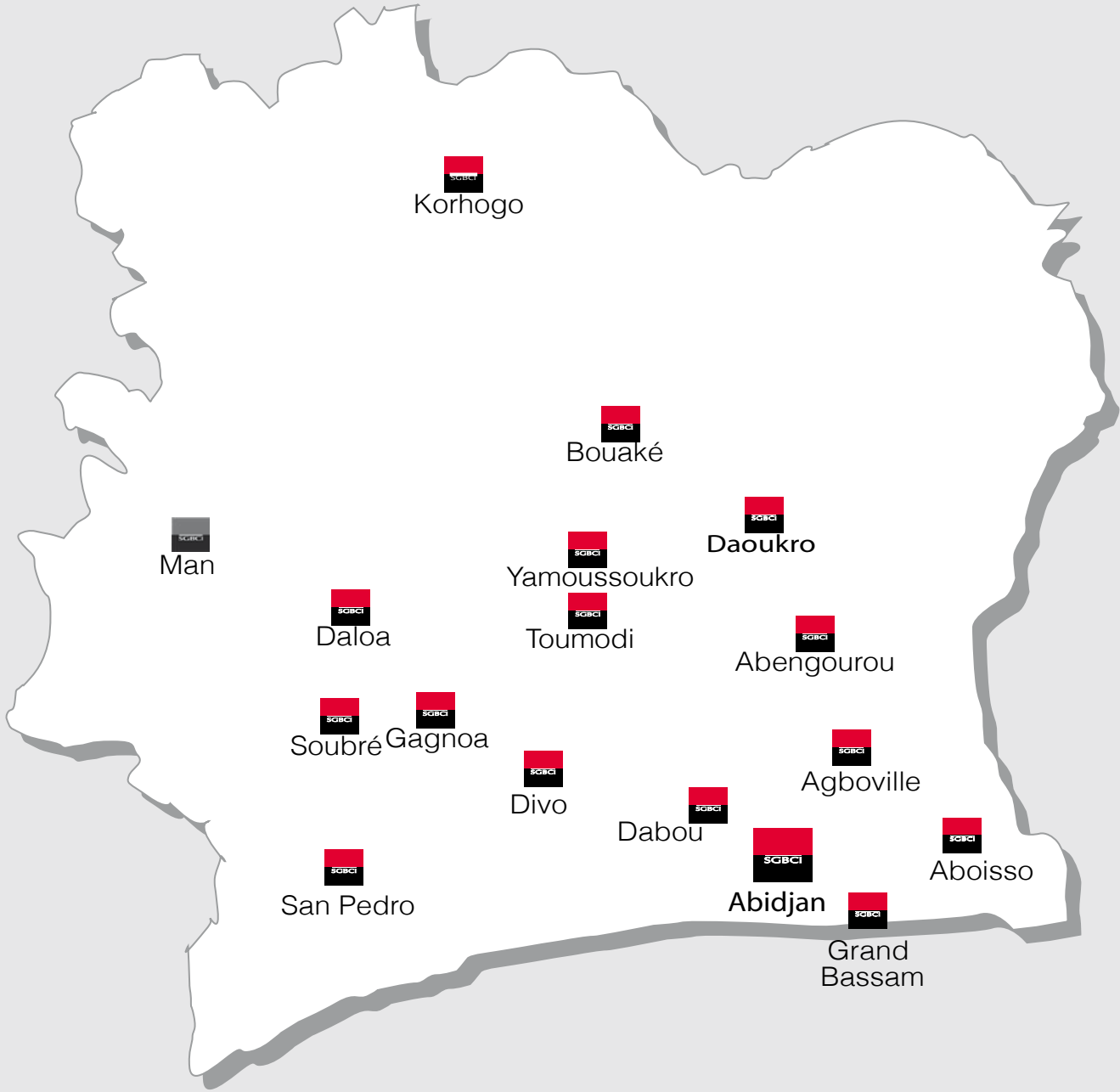
Agences de Province

Abengourou Aboisso Agboville Bingerville Bouaké Dabou Daoukro Daloa Divo Gagnoa	Gagnoa Dioulabougou (Point banque) Grand-Bassam Korhogo San-Pedro San-Pedro bardot (point banque) Soubré Toumodi Yamoussoukro Yamoussoukro Habitat (Point Cash)
--	---

TOTAL AGENCES D'ABIDJAN	35
TOTAL AGENCES DE PROVINCE	19
TOTAL AGENCES SGBCI EN ACTIVITE AU 31 JUILLET 2011	54

Pour tout renseignement, appeler le Centre de Relations Clientèle YERI au 20 20 10 10

DEVELOPPONS ENSEMBLE L'ESPRIT D'EQUIPE



DEVELOPPONS ENSEMBLE L'ESPRIT D'EQUIPE





SGBCI
Abidjan plateau, 5-7 avenue Joseph Anoma
01 bp 1355 Abidjan Côte d'ivoire
Tel. +225 20 20 12 34 - 20 20 14 92
www.sgbc.ci

D E V E L O P P O N S E N S E M B L E L ' E S P R I T D ' E Q U I P E

